



# GUIDE MINI 2008

## Avenant n°1 à la version électronique

- R-6-b, page 7. Lire :

**R-6-b** Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de déclasser ou surclasser une course au moment de la publication du calendrier sans que les spécifications du Règlement Epreuves et l'article R-13 en soient affectés.

- R-14-d, page 76. Lire :

**R-14-d** Dans le but d'éviter l'engorgement des listes d'attente, pour les épreuves de niveau B, C ou D, les articles suivants seront appliqués :

**R-14-d-1** Sauf cas de force majeure, tout skipper inscrit, même en liste d'attente, n'étant pas présent dans le port de départ, prêt à partir et ne s'étant pas désisté au moins 30 jours avant le départ par écrit auprès de l'Organisateur et de la Classe Mini, sera relégué en fin de liste d'inscription sur l'épreuve suivante à laquelle le skipper est inscrit.

**R-14-d-2** Deux désistements tardifs (moins de 30 jours avant le départ) dans une même saison entraînent une radiation des listes d'inscription de l'ensemble des épreuves où le coureur est inscrit.

Ces sanctions ne s'appliquent pas sur les épreuves de niveau A.

- Article E-6, page 22. Lire :

**E-6-a** Deux fusées à main blanches sont obligatoires.

**E-6-b** Elles doivent être fixées...."

- Article E-9, page 23 et 24 :

- remplacer "4 FEUX A MAINS BLANCS" par "Deux fusées à main blanches"

- pour les courses de niveau A, remplacer 4 fusées parachutes par 6 fusées parachutes.

- lire une perche de repérage type OSR et un siiflet.

- Article J-16-b-2, page 50. Lire :

**J-16-b-2** Il doit présenter un couple de redressement positif, avec une charge de 45 Kg en tête de mât (non incluse la poussée d'Archimède) positionnée au point de tirant d'air maximum (articles J-2-d et S-2-c), tous panneaux ouverts et dans la configuration la plus défavorable concernant les lests mobiles, les ballasts et le ou les mât(s)."

- article S-1-f, page 57. Lire :

**S-1-f** Lest/bulbe : plomb, fonte et fonte d'acier (tous les matériaux de surfaçage sont autorisés).